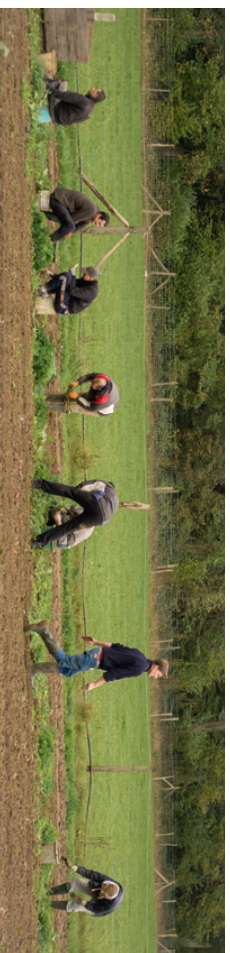


Texte : Tom Ferris

# De la prison technologique à la détention écologique

LA SÉVÉRITÉ DES PEINES, L'ÉTONNANT TAUX DE RÉCIDIVE, LA QUASI-INEXISTENCE D'ALTERNATIVES À L'ENFERMEMENT POSENT RÉGULIÈREMENT LA QUESTION DU NOMBRE DE PLACES DANS LES PRISONS FRANÇAISES. IL EST VRAI QU'É LE NOMBRE DES DÉTENUS A DOUBLÉ ENTRE 1986 ET 2016. IL EST VRAI AUSSI QU'É DEPUIS LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE L'AUTORITÉ PÉNITENTIAIRE PROMET DES CELLULES INDIVIDUELLES... OR, MALGRÉ 30 000 NOUVELLES PLACES DEPUIS 1980, BEAUCOUP DE PRISONS SONT SURPEUPLEES ET L'ON COMPTE PARFOIS TROIS DÉTENUS DANS UNE CELLULE RÉVÊTE POUR UN. LE GARDE DES SCEAUX, EN SEPTEMBRE DERNIER, ANNONÇAIT LA CONSTRUCTION D'ICI 2025 DE PLUS DE 10 000 PLACES. DÉCLARATION SANS EFFET, LE PROBLÈME EST AILLEURS : DANS LA POLITIQUE DE RÉINSERTION, LA DIGNITÉ ACCORDÉE AUX DÉTENUS, LEUR PARTICIPATION AUX CONDITIONS DE DÉTENTION, L'EXPÉRIMENTATION DE PEINES AMÉNAGÉES EN PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR...



## La prison de Nîmes comme symptôme du problème carcéral

Face au phénomène critiqué de la surpopulation carcérale, la presse a largement rapporté, cet été, la visite du Premier ministre, Manuel Valls, et du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, à la maison d'arrêt de Nîmes (Gard). Cette visite, abondamment relayée par les médias, n'a pas été le résultat d'un hasard. En effet, alors que la capacité d'accueil du parc pénitentiaire français est de 56 311 places, la France comptait, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, 69 335 personnes

incarcérées, selon les données publiées par le ministère, de sorte qu'il s'agit d'un record dans les annales carcérales françaises. De plus, excepté les établissements pénitentiaires de la Polynésie française et de la Martinique, la prison de Nîmes, juste devant celle de Perpignan, affichait un taux d'occupation supérieur à 200 %. Ce même taux relatif aux établissements de la région parisienne, comme à Nanterre, Fresnes ou Villepinte, n'est pas moins dramatiquement élevé, puisqu'il dépasse les 180 %, et celui relatif aux prisons des grandes villes, comme à Bordeaux et

Marseille, fait partie des plus denses. Ainsi, dans l'exacte mesure où ce sont les maisons d'arrêt qui débordent, bien davantage que les centres de détention ou les maisons centrales, force est de reconnaître que les catégories de la population carcérale les plus touchées sont celles qui comptent dans leurs rangs les personnes présumées innocentes, à savoir les prévenus qui sont dans l'attente de leur jugement, et les personnes qui doivent purger une courte peine d'emprisonnement, à savoir la « petite » délinquance, dont la durée d'incarcération ne doit pas dépasser, en principe,



deux années. Or l'on voit que ceux-là mêmes qui devraient être prioritairement protégés contre les effets corrosifs de la surpopulation carcérale en sont les premières victimes.

Devant ce constat pour le moins inquiétant, le gouvernement s'est voulu rassurant en annonçant la mise en œuvre d'un plan d'action dès l'automne et en finançant la construction de plusieurs milliers de places de prison. Cette annonce n'est pas sans rappeler le vaste programme de construction de 13 000 places à compter de 1987, sous l'impulsion d'Albin Chabatond alors ministre de la Justice, programme où émergea une vingtaine d'établissements pénitentiaires en gestion mixte, puisque la restauration, le travail, la formation professionnelle et la santé seront désormais confiés à des partenaires institutionnels ou au secteur privé. Notions que la maîtrise d'œuvre de ce programme

était assurée par la DRDP, la Délégation pour la réalisation des établissements pénitentiaires. En clair, de même qu'avec la construction des autoroutes, l'État a souhaité confier la charge de l'installation et de l'entretien de ses établissements carcéraux aux entre-prises privées.

Outre l'ambiguïté due à la privatisation de mains secteurs d'activité au sein des prisons françaises, une question, lancinante, tenant aux conditions mêmes d'habitation de ces lieux par définition inhospitaliers ou hostiles, perdure : à l'heure de la surpopulation carcérale, comment est-il possible, acceptable, digne, d'encombrer à ce point des cellules de neuf mètres carrés en y confinant deux à trois prisonniers, alors même que les recommandations européennes préconisent une superficie minimale de onze mètres carrés par cellule et l'encadrement individuel ?

## La ferme de Moyembrie en tant que modèle d'aménagement de peine

À l'opposé de telles dérives quasi structurelles du système punitif, il existe des expériences alternatives. L'aménagement de peine sous la forme du placement à l'extérieur fournit un modèle, que Max Weber qualifierait volontiers d'« idéal typique », de ce que pourrait être une alternative à l'incarcération on ne peut plus prometteuse et vivifiante. Pour se rendre compte des avantages d'un placement à l'extérieur, il suffit de visionner le film *À l'air libre*<sup>2</sup>. En partant sur l'accueil et l'accompagnement – hors les murs, au sein de la ferme de Moyembrie<sup>3</sup> et à l'occasion d'activités d'élevage et de maraîchage au label bio – de condamnés qui ont à exécuter ou à achever une peine de prison, il montre clairement une voie d'accès réelle et sérieuse aux conditions de la



réinsertion et de la prévention de la récidive. Adossé à de saisissants témoignages sur des parcours de vie singuliers et d'ardentes envies de reconstruction de soi d'ex-détenus, ce documentaire est de nature à ébranler bien des certitudes mal acquises sur la nécessité de recourir à la prison pour régler les conflits sociaux ou traiter les condamnés. Loin des poncifs et des illusions sur l'entêtement, sa force tient précisément à l'authenticité de ce qu'il décrit : ce n'est que par la grâce de la détermination de solides projets, tournés vers la vie et la redécouverte de soi, que les individus se rendent capables d'accomplir des œuvres réellement étonnantes, inspirées par la confiance en l'avenir et par la promesse du renouveau. Seul gage pour qu'un air de changement souffle dans le registre des pénalités...

**La prison de Bastøy : vers la voie du changement ?**

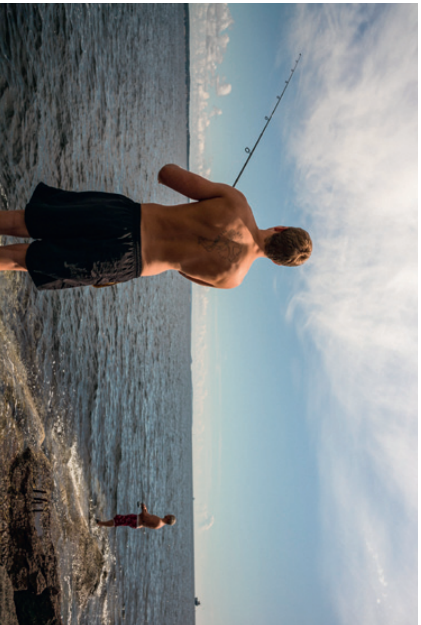
Au niveau international, et tout particulièrement sur le continent européen, l'existence d'autres expériences d'accompagnement de détenus permet de rendre compte de la possibilité d'envisager le système pénitentiaire sous un jour totalement neuf. De fait, en Norvège, la prison de Bastøy présente le trait caractéristique de bousculer singulièrement les normes carcérales françaises, tant son plan d'organisation et de fonctionnement n'est pas en conformité avec nos habitudes d'esprit consistant à considérer non seulement qu'une prison doit strictement enfermer ses occupants, mais qu'à une infraction commise doit répondre une peine nécessairement sévère, et que cette sévérité ne vaut que sous la forme d'une incarcération, puisqu'on se plaint à adopter et répéter le postulat que seule la prison revêt l'aspect du dispositif « idéal » d'empêchement de nuire et de redressement des torts.

À l'opposé de ce schéma étalé de l'enfermement, la prison de Bastøy, située sur une île à l'intérieur du magnifique

fiord d'Oslo, montre comment il est effectivement possible et souhaitable de prendre en charge des détenus dans des établissements ouverts, du moment que ces établissements sont implantés dans des espaces naturels adéquats, qu'ils bénéficient d'un encadrement adapté au besoin de sa population et qu'ils valorisent l'autonomie, la responsabilisation et la poursuite d'objectifs reconnus par l'ensemble des résidents. Possible, ne serait-ce que parce que la prison de Bastøy n'a rien d'un mitage et qu'elle a fait, à partir de son redéploiement à l'orée du deuxième millénaire<sup>4</sup>, amplement ses preuves : et souhaitable parce qu'elle fait partie des établissements au sortir desquels le taux de récidive est le plus faible non seulement de la Norvège, mais aussi d'Europe. De sorte que le contraste de ce lieu de rélegation avec le caractère par trop convenu et conventionnel des prisons françaises est d'emblée, sur le plan physique et descriptif, si saisissant, qu'à l'approche de la prison de Bastøy il se peut que le visiteur, peu familiarisé avec ce type de détention, ait l'impression d'avoir affaire à autre chose qu'à un établissement pénitentiaire, dont le modèle est

indéfiniment répliqué à l'identique dans de nombreux pays du monde. La particularité de cette prison réside dans le fait qu'elle n'est entourée par aucune enceinte en béton, aucune clôture, aucun mirador, qu'il n'y a pas de quadrillage des espaces, que la confinement dans des cellules et l'usage des entraves y sont bannis, que les détenus circulent librement, en plein air, à pied ou à vélo, sur l'île caractérisée par un environnement forestier et rocheux. À cela s'ajoute le fait que les détenus habitent dans des maisons ou des dortoirs en bois, cultivent des fruits et légumes biologiques, entretiennent les espaces verts, assurent les réparations de la structure, font de l'élevage d'animaux tels que des bœufs, des moutons et des poules, et pêchent.

Qui plus est, non contents de consommer la nourriture qu'ils produisent, ils la vendent. Ainsi la prison de Bastøy ne comporte pas seulement l'avantage de réduire le risque de récidive, elle permet encore de favoriser la réinsertion par le travail et l'apprentissage, de développer le goût de la vie communautaire et le sens du respect d'un environnement aux allures pour le moins hospitalières, de donner un sens



véritable à l'exécution d'une peine intelligemment articulée à des perspectives d'avenir, à l'espoir, aux chances de se reconstruire. Or l'ion port que, d'une part, en participant au travail et l'activité productrice à la vie du groupe, les détenus permettent en retour à l'établissement qui les accueille de baisser significativement les coûts liés à la gestion de la détention, et que, d'autre part, du fait même de l'encouragement par le système à l'intégration au milieu, les prisonniers conviennent de l'importance d'exécuter leur peine, ne songent aucunement à l'évasion et ne nourrissent aucune espèce de désir de vengeance. L'idée de la prison de Bastøy n'est donc pas de punir pour punir, elle ne vise pas à humilier ou à anémiser le détenu jusqu'à l'expiration de sa mesure impliquant nécessairement – ainsi que le prévoit le droit, afin de ne pas promouvoir l'illegalité par la détention arbitraire – la levée d'érou : au contraire, elle procède du constat que la collectivité a tout avantage à miser sur le modèle de la réhabilitation et les vertus de la préparation au retour

à la vie libre et citoyenne des prisonniers qui seront, de toute façon, un jour ou l'autre, libérés après l'exécution de leur peine, sans quoi la probabilité est forte qu'elle le paie cher en termes matériels et humains. À ce titre, qui ne voit pas qu'elle est source de pacification sociale ?

**Emprisonner encore ?**

Compte tenu du caractère novateur et exceptionnel de l'instauration de la prison de Bastøy, et de sa capacité à conquérir le respect des idéaux humanistes, le sens des valeurs écologiques et les efforts en faveur de la prévention de la récidive et de la réinsertion, il s'ensuit qu'elle est logiquement perçue comme la première prison modèle écologique et humaine au monde. Néanmoins, face à la réussite de cette formule, il n'est plus guère loisible de différer la question suivante : si l'efficacité de ce régime de détention n'est plus à démontrer, d'où vient que tant de pays occidentaux, en tête desquels se trouvent les États-Unis, le Canada, la France ou l'Angleterre, n'admettent pas son bien-fondé ? À quoi tient cet

aveuglement ? À l'opinion publique ? aux visées électoralistes ? à l'entretien des peurs ? ou au commerce juteux de la surveillance carcérale ? Comment se peut-il que certains accréditent encore la thèse, tautologique et irresponsable, que le problème des prisons doit se résoudre par la construction de prisons ?

1. Sur le caractère non pas conjoncturel mais proprement structurel des problèmes du système carcéral, voir *Four en film avec la prison*, Alain Brossat, La fabrique, 2001.

2. *À l'enfer*, film de Nicolas Ferran et Samuel Gauthier, 2016.

3. La ferme de Mogenbrød appartient à Emmatus et se trouve à Concy-le-Château-Auffrique, dans l'Alsace.

4. Si la prison de Bastøy a été opérationnelle dès le début des années 1960, ce n'est qu'au sortir de l'année 2000 qu'elle a progressivement connu une restauration, grâce au succès de l'expérimentation, dont il a résulté un nouveau statut : de prison fermée, elle a pu à peu gagnée ses lettres de noblesse de prison dite « ouverte ».

**À PROPOS DE L'AUTEUR**

Philosophie, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, Tony Ferri est coauteur, notamment, de *Pénitence érique*, *Les géolocalisés* (Sudrama, 2015) et auteur de *Emprisonner et surveiller. Vers la normalisation du placement sous surveillance électronique* ? (Bretel, 2016).